



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### développement

Question écrite n° 114840

#### Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le budget de l'enseignement scolaire. Dans le cadre de la politique de l'égalité des chances, des bourses au mérite ont été mises en place. Elles sont versées aux lycéens déjà boursiers selon des critères sociaux et selon leurs bons résultats obtenus au brevet et leurs efforts particuliers fournis pendant leur scolarité en classe de troisième. La loi de finances 2006 prévoyait déjà deux mesures pour encourager le mérite scolaire : la revalorisation du montant annuel de ces bourses de 775 à 800 euros ; l'augmentation du nombre de bénéficiaires de plus de 16 700 à la rentrée 2006. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures pour 2007 qui vont être prises afin de développer et de renforcer le dispositif d'encouragement.

#### Texte de la réponse

Le budget pour 2007 prévoit le financement de la montée en charge du dispositif des bourses au mérite mis en place en 2006, soit 89 000 élèves bénéficiaires dans l'enseignement public et 8 000 élèves dans l'enseignement privé sous contrat ou habilité à recevoir des boursiers nationaux. Ces élèves bénéficient d'une bourse au mérite de 800 euros par an.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Léon Vachet](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114840

**Rubrique :** Bourses d'études

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 2006, page 13478

**Réponse publiée le :** 3 avril 2007, page 3354